

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Application de la crème triéthanolamine (Myoflex)		NUMÉRO : 1.07
		DATE : Décembre 2003
		RÉVISÉE : Août 2007
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- L'infirmière réévalue l'efficacité du traitement à chaque mois
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Usagers hébergés ou hospitalisés dans les unités ou services concernés

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Tous les centres d'hébergement et les ressources intermédiaires d'hébergement
- CHRDL :
 - Les unités de soins de longue durée psychiatriques
 - Les unités de soins de courte durée psychiatriques **adultes**

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Analgésique topique pour le soulagement des douleurs musculaires et articulaires.

2. CONDITION D'INITIATION

- Manifestation de douleurs musculaires ou articulaires chez l'utilisateur.

3. ORDONNANCE

- Appliquer la crème triéthanolamine (**Myoflex**) 3 à 4 fois par jour, au besoin, sur la zone douloureuse en massant légèrement.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Soulagement temporaire de la douleur associée principalement à:
 - lombalgie
 - cervicalgie
 - douleurs arthritiques ou rhumatismales
 - entorse, foulure
 - autres blessures articulaires

4.2. Contre-indications

- Hypersensibilité aux salicylates (Aspirine)

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Ne pas appliquer sur les plaies, les lésions cutanées ou les muqueuses.
- L'application d'une source externe de chaleur, tel un coussin électrique, peut causer une irritation excessive ou une brûlure de la peau.

5.2. Procédures

- Méthodes de soins de l'AQESSS :
«Administrar un médicament par voie topique»

5.3. Éléments de surveillance

- Soulagement de la douleur chez l'utilisateur.
- État de la peau au site d'application de la crème

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- **Durée de traitement maximale:**
 - À réévaluer chaque mois
- Cesser l'emploi en présence d'érythème ou d'irritation.
- Aviser le médecin si:
 - il est impossible d'instaurer le traitement
 - présence de rougeur et/ou de gonflement articulaire avant le début du traitement
 - présence de rougeur au site d'application de la crème
 - la douleur persiste ou augmente après **7 jours**.

